



**PRESENTATION
LEGISLATION
PREMIERES BULLES**
LPOL Plongée – 09 octobre 2018

Dominique MATARIN

Pourquoi un cours sur la réglementation ?

L'objectif est de vous faire connaître:

- Vos prérogatives

- Vos droits et devoirs en plongées

- Mais aussi de vous présenter les compétences qui vous seront enseignées

Pour un seul but: le **PLAISIR** de plonger
en toute **SECURITE**

Plan du cours

- LA FEDERATION
- REGLEMENTATION
- L' EXAMEN
- LES DOCUMENTS
- LE CLUB LPOLPLONGEE



Chapitre 1 LA FEDERATION

Dominique MATARIN

LA FFESSM

Fédération
Française
d'Etudes
et de Sports
Sous
Marins

LA FFESSM

Création : 1948 (nom actuel adopté en 1955)

Président fondateur : Jean F. Borelli

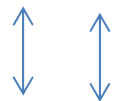
2008 – Année des 60 ans

La plus ancienne fédération de plongée
au monde

Président actuel : Jean-Louis Blanchard

LE MINISTERE DU SPORT

Code du sport



LA FFESSM

Manuel de formation

14 commissions d'activités



17 comités régionaux ou interrégionaux (+ 5 ligues)
90 comités départementaux

~ 286

~ 2062

Clubs associatifs affiliés (bénévoles)

Membres

Structures commerciales agréées (SCA)



- ~ 150 000 licenciés(es) (30% Femmes)
- ~ 6 000 moniteurs, entraîneurs et arbitres
- ~ 60 000 brevets et qualifications par an



LA FFESSM



14 commissions
d'activité



Plongée en scaphandre (technique)

Plongée libre (randonnée et apnée)

Plongée souterraine

Nage avec palmes

Hockey subaquatique

Nage en eau vive

Pêche sous-marine

Tir sur cible subaquatique

Orientation subaquatique

Environnement et biologie subaquatiques

Audiovisuelle (photo et vidéo)

Archéologie subaquatique

Médicale et de prévention

Juridique



et des activités transversales

plongée et activités pour les jeunes

Plongée et activités pour les handicapés

Dominique MATARIN



Chapitre 2 REGLEMENTATION

Dominique MATARIN

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

LES NIVEAUX DES PLONGEURS ET DES ENCADRANTS

<i>NIVEAU DE PREROGATIVE DES PLONGEURS</i>	<i>ANCIENS BREVETS FFESSM ET F.S.G.T.</i>	<i>BREVETS CMAS</i>
Niveau I	Brevet élémentaire	Plongeur 1 étoile *
Niveau II	1 ^{er} échelon	Plongeur 2 étoiles **
Niveau III	autonome	Plongeur 3 étoiles ***
Niveau IV	2 ^{ème} échelon	Plongeur 3 étoiles ***
Niveau V	2 ^{ème} échelon + qualification Directeur de Plongée	

F.F.E.S.S.M. : Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
F.S.G.T. : Fédération Sportive Gymnique du Travail
C.M.A.S. : Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

<i>NIVEAU DE L'ENCADREMENT</i>	Enseignement bénévole			Enseignement rémunéré
	<i>FFESSM</i>	<i>F.S.G.T.</i>	<i>CMAS</i>	<i>BREVETS D'ETATS</i>
Niveau 1	Niveau II + Initiateur			
Niveau 2	Niveau IV + (initiateur ou stage péda.)	Aspirant	1 étoile *	Stagiaire pédagogique
Niveau 3	Moniteur fédéral 1 ^{er} degré	Moniteur adjoint	2 étoiles **	BPJEPS
Niveau 4	Moniteur fédéral 2 ^{ème} degré	Moniteur fédéral	3 étoiles ***	DEJEPS

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

POURQUOI ?

- Pour des raisons évidentes de sécurité, la fédération a fait des règles. Même si nous nous sentons au-dessus d'elles, nous devons les respecter car elles ont été faites par des plongeurs plus expérimentés que nous.

NE LES TRANSGRESSONS PAS.

- La mer est également à tout le monde. Pour que tout le monde en profite le gouvernement a créé des lois. Si nous voulons que la plongée ne soit pas montrée du doigt et que nos enfants puissent aussi en profiter avec plaisir.

RESPECTONS LA MER, RESPECTONS CES LOIS.

- Une belle plongée dépend aussi bien du comportement du chef de palanquée que de celui des plongeurs. Elle dépend souvent du savoir-vivre de la palanquée. Pour s'en mettre plein les yeux en sécurité,

NE PLONGEONS PAS EGOÏSTE.

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

LES PREROGATIVES

• Le plongeur titulaire du brevet de plongeur Niveau I est encore un apprenti.

Ce qu'il a appris n'est que le niveau de débutant .

Il faut approfondir et aller plus loin.

Une règle absolue doit être respectée :

NE JAMAIS PLONGER SANS ETRE ACCOMPAGNE D'UN MONITEUR OU D'UN PLONGEUR CONFIRME E1 jusqu'à 6M / E2 ou GP au-delà de 6M et jusqu'à 20M capable de vous tirer d'affaire en cas d'accident ou d'incident.

•Prérogatives de la première bulle pour les plongées techniques

Enseignement et validation des compétences dans l'espace 0 – 6 m par un E1 minimum.

un plongeur en cours de formation technique peut évoluer dans l'espace de 0 – 20 m sous la responsabilité d'un E2.

•Prérogatives pour les plongées d'exploration du N1

- Plonger encadré par un plongeur niveau IV dans la zone des 20 mètres (espace médian) avec un effectif de 3 plongeurs maximum. (Un encadrant niveau 3 ou un plongeur niveau V étant directeur de plongée sur le site)

•Prérogatives du N1 pour les plongées techniques du N1

- Plonger encadré par un encadrant niveau 2 dans la zone des 20 mètres (espace médian) avec un effectif de 4 plongeurs niveau I maximum. (Obligation d'un encadrant comme directeur de plongée sur le site (E3 à E4))

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

LA REGLEMENTATION

Il faut:

- Plonger dans les zones autorisées.
- Ne rien remonter.
- Ne pas avoir de scaphandre et fusils à bord du même bateau.

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

LA REGLEMENTATION

LA SECURITE

Avant la plongée:

- - Etre en bonne forme physique et morale.
- - Faire connaître ses problèmes de santé (traitement allergie) au moniteur.
- - Faire attention à l'alimentation.
- - Vérifier le matériel personnel (vérifier la quantité d'air dans sa bouteille), celui des autres et celui commun.
- - Se fixer des limites à ne pas dépasser.
- - Eviter le froid, prévoir un coupe-vent sur le bateau

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

LA REGLEMENTATION

LA SECURITE

Pendant la plongée:

- Ne jamais plonger seul.
- Se mettre à l'eau après le moniteur sur son signe.
- Ne pas descendre plus bas que son moniteur et ne pas être devant lui.
- Attention au milieu (faune, flore, filets, vagues, ...).
- A la remontée, ne jamais être au-dessus du moniteur ; penser à expirer.

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

LA REGLEMENTATION

LA SECURITE

Après la plongée:

- Ne pas faire d'efforts.
- Pas d'apnées.
- Pas de montée en altitude pendant 8 heures 30.



Chapitre 3
L'EXAMEN

Dominique MATARIN

REGLEMENTATION L' EXAMEN

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- être licencié à la FFESSM,
 - être âgé d'au moins 14 ans (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
 - être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine établi depuis moins de un an.
- L'âge minimum peut être ramené à 12 ans sous les conditions suivantes:
- demande formulée par l'enfant.
 - demande de dérogation formulée par les parents auprès du président du club.
 - avis favorable du président du club.

REGLEMENTATION L' EXAMEN

L'examen

1. ORGANISATION GENERALE

- Les sessions de plongeur Niveau I sont organisées à l'échelon du club, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.

A l'issue d'une formation progressive et adaptée, le plongeur Niveau 1 (N1) possède les compétences suivantes :

C1 : UTILISER L'EQUIPEMENT DE PLONGEE

C2 : EVOLUER EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET SUBAQUATIQUE

C3 : EVOLUER EN PALANQUEE GUIDEE

C6 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE

C7 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN

C8 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES

REGLEMENTATION L' EXAMEN

- **Une partie THEORIQUE**
- **Une partie PRATIQUE**
- **4 plongées en milieu naturel attestées sur son carnet de plongée**

Dans le cas d'une certification délivrée en milieu artificiel, le plongeur Niveau 1 (N1) doit réaliser, au plus tard, dans les douze mois suivants l'obtention de la certification au moins 4 plongées en milieu naturel attestées sur son carnet de plongée.



Chapitre 4

LES DOCUMENTS

Dominique MATARIN

REGLEMENTATION LES DOCUMENTS

- **Le Certificat médical**

FFESSM COMMISSION Médicale et de Prévention
fédération française d'études et de sports sous-marins
FONDÉE EN 1955 - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

Certificat médical de son contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné Docteur POIGNONEC

Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n°
 Médecin du sport (1) SCOP (2)

Il ne peut pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les plongeurs à brevet, agréés par une MSA (1) et la fédération des centres agréés, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifié

Avoir examiné ce jour
Nom: MATARIN Prénom: Dominique
Né(e) le: 27/06/1976
Demeurant: _____

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable:
 à la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir
 à la pratique des activités fédérales de loisir suivantes:
 seul
 à l'enseignement et à l'encadrement de la plongée
 à la préparation et à la présentation du brevet suivant: STP

Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique:
 de la plongée subaquatique avec scaphandre
 de l'ensemble des activités fédérales de loisir à l'exception des activités indiquées ci-dessous:

Pour la surveillance médicale des enfants de 8 à 12 ans, je précise la périodicité suivante:
 à mois 1 an
 Que l'enfant désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la discipline suivante:

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations:
 de contre-indication à l'ensemble des compétitions fédérales
 de contre-indication aux compétitions dans la discipline suivante:

Remarques éventuelles:

le 27/9/18

Signature et cachet
Docteur Agnès POIGNONEC
24, Rue de la République
91000 STE GENEVIEVE DES BOIS
01.39.04.89.30

Nombre de case(s) cochée(s) (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an en l'absence de maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(s) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

FFESSM COMMISSION Médicale et de Prévention
fédération française d'études et de sports sous-marins
FONDÉE EN 1955 - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

Certificat médical de son contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné Docteur POIGNONEC Jean-Louis

Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n° 07 91 779
 Médecin du sport (1) qui ne peut pas signer ce document s'il agit d'un enfant de 8 à 14 ans qui n'est pas Niveau 1, d'un plongeur handicapé ou pour la reprise de la plongée après un accident de plongée)

Certifié

Avoir examiné ce jour
Nom: MATARIN Prénom: Dominique
Né(e) le: 27/06/1976
Demeurant: _____

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable:
 à la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir
 à la pratique des activités fédérales de loisir suivantes:
 seul
 à l'enseignement et à l'encadrement de la plongée
 à la préparation et à la présentation du brevet suivant: STP

Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique:
 de la plongée subaquatique avec scaphandre
 de l'ensemble des activités fédérales de loisir à l'exception des activités indiquées ci-dessous:

Pour la surveillance médicale des enfants de 8 à 12 ans, je précise la périodicité suivante:
 à mois 1 an
 Que l'enfant désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la discipline suivante:

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations:
 de contre-indication à l'ensemble des compétitions fédérales
 de contre-indication aux compétitions dans la discipline suivante:

Remarques éventuelles:

Fait à Ste Geneviève des Bois le 27/9/18

Signature et cachet
Docteur Agnès POIGNONEC
24, Rue de la République
91000 STE GENEVIEVE DES BOIS
01.39.04.89.30

Nombre de case(s) cochée(s) (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an en l'absence de maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(s) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

Obligatoire pour plongée, il doit être de moins de 1 an

Dominique MATARIN

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

- **La Licence**



- Obligatoire pour plongée dans le cadre associatif
 - Non nécessaire dans une structure commerciale
- inclut une **Assurance Responsabilité Civile**.

Options: **Loisir 1** , **loisir 2** et **loisir 3**

Validité 15 mois

Renouvelée au club tous les ans à l'inscription

Dominique MATARIN



REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

• Le carnet de plongée

N° de Plongée: 170	Lieu: MARSEILLE	Ma palanquée:
Date: 27/05/2018	LE FRIOL	
Instructeur / Guide:	Site de Plongée: TIDOULEN	

Température Air: <input type="text"/>	27° Bar	80 Bar
Eau: 17	09:30	10:06
Visibilité: m 		

Types de plongée	Observations techniques	
<input type="checkbox"/> A partir du bord <input type="checkbox"/> Bateau <input type="checkbox"/> Dérivante <input type="checkbox"/> Nuit	<input type="checkbox"/> Epave <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement 0/10 <input type="checkbox"/> Explo. Encadrée <input type="checkbox"/> Explo. Autonome	<input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Nitrox % <input type="checkbox"/> Lestage 4kg

Commentaires:

Cnidaires ANEMONES - charmes - brunes - de mer - Grail blanc - Alcyon - échantillon - Jeanne - corail rouge	CRUSTACÉS CARCASSIÈRE GALATHÉE	TRIPTERON PROTÈLE SERAN MAR SPIROGRAPHE POULPE Dentelle de Neptune blanche FAUX CORAIL ÉPONGE
--	--------------------------------------	---

N° de Plongée: 171	Lieu: MARSEILLE	Ma palanquée:
Date: 27/05/2018	LE FRIOL	
Instructeur / Guide:	Site de Plongée: LA FAULLE AU SOLONT	

Température Air: <input type="text"/>	27° Bar	100 Bar
Eau: <input type="text"/>	14:53	15:38
Visibilité: m 		

Types de plongée	Observations techniques	
<input type="checkbox"/> A partir du bord <input type="checkbox"/> Bateau <input type="checkbox"/> Dérivante <input type="checkbox"/> Nuit	<input type="checkbox"/> Epave <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement 0/10 <input type="checkbox"/> Explo. Encadrée <input type="checkbox"/> Explo. Autonome	<input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Nitrox % <input type="checkbox"/> Lestage 4kg

Commentaires:

Cnidaires ROUGE, ANEMONE, HYDRAIRES ALCYON TUNICIERS CAVIÈRE, FAUX DE MER BATO ROSE DE MER VERS PROTÈLE, TERRELLÉ BOULE	VEGETAUX PADINE, Dentelle de Liste des coraux: MÉRIS, ACETABULAIRE, CADON ZOOGES: ROUGE, ENCRUSTANTE ORANGE, CHATRINE JAUNE ECHINOÏDÉES, HOUTHURIES OPTHURIE MOLLUSQUES DOLLS, MAGASIN, ARCHE DE NOÛ Bernadette Pichon FB3 29
--	--



REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

- Le passeport et carte de niveau

Commission technique nationale PASSEPORT DE PLONGÉE

Plongeur niveau 1 (★ CMAS)

Connaissances, savoir-faire et savoir-être
La totalité du cursus (commentaires et limites, critères de réalisation) est disponible dans le Manuel de formation technique sur www.ffesm.fr, rubrique plongée et scaphandre.

Compétences	Date	Cochet et signature*
Compétence 1 a : utiliser son matériel Gérer et déplier le matériel équipé d'un Octopus et d'un système gonflable de stabilisation et être les réguler. Réguler de la ventouse de vent et de mousses. Si valve naturel, ouvrir et enlever une contribution. Mettre de nécessaire autonome et d'ordinateur en fonction du matériel utilisé. Entretien courant du matériel personnel ; règles d'hygiène.		PO SOING David BEES1 N° 0340045 OWSLN° 929811 CMAS ***
Compétence 1 b : rattachement et gestes techniques en surface Mettre à l'eau / Saut droit avec scaphandre, Bouée amarrée. Palpage de stabilisation. Déplacement ventre. Déplacement dorsal. Mouvements en apnée. Décollage et redéploiement à la surface de l'eau avec le matériel utilisé. Un lecture et d'un système gonflable de stabilisation.		PO SOING David BEES1 N° 0340045 OWSLN° 929811 CMAS ***
Compétence 2 : immersion et retour en surface Techniques d'immersion : plongée ou carène. Maîtrise de la remontée. Mouvement d'un masque d'immersion en pleine eau. Passage ventouse/tube et vice-versa. Lancement de système gonflable de stabilisation : à l'équipier ou utilisant le Direct System.		PO SOING David BEES1 N° 0340045 OWSLN° 929811 CMAS ***
Compétence 3 : maîtrise de la ventilation en plongée Ventilation sur émetteur. Remonter en apnée, entré en surface, d'une profondeur de 1 à 3 mètres. Lâcher et régler d'air entré. Réguler de l'air entré vite par une expiration. Réguler en utilisant le système. Réaction au recyclage inspiré de masque, et maîtrise de la descente dans l'eau. Maîtrise du positionnement. Inhalation active.		PO SOING David BEES1 N° 0340045 OWSLN° 929811 CMAS ***
Compétence 4 : réaction aux situations difficiles Contingences : Tendance au froid. Perte d'un équipement. Perte de l'air. Mauvaise maîtrise de l'air. Savoir donner de l'air à un collègue en panne d'air. Savoir évoluer en panne d'air. Mauvaise maîtrise de la remontée. Procédure de sécurité en cas de perte de l'équipement.		PO SOING David BEES1 N° 0340045 OWSLN° 929811 CMAS ***

* Responsabilité technique de club et président de club

Commission technique nationale PASSEPORT DE PLONGÉE

Plongeur niveau 1 (★ CMAS)

Compétence 5 : connaissance et respect de l'environnement sous-marin
- Evaluer en fonction son impact sur le milieu.
- Prévenir ou éviter les dommages.
- Connaître le Code International du plongeur responsable.
- Découvrir et apprendre à reconnaître les principales espèces marines.

Accès à partir de 18 ans uniquement

Compétence 6 (Facultative) : immersion à la plongée en équipe en autonomie sur 12 mètres maximum
- Initiation à l'orientation.
- Gestion des paramètres d'une plongée.
- Connaître les membres de l'équipe.

Compétence 7 : connaissances théoriques élémentaires
- Principe des barotraumatismes et prévention.
- L'acclimatement.
- Le froid, les dangers du milieu naturel.
- Le principe de l'accident de décompression, symptômes courants et prévention.
- Présentation des tables MDD et de l'ordinateur de plongée.
- Le retour de sécurité des tables fédérales.
- Précautions.
- Connaissances sur la réglementation.
- Document à présenter pour passer plongeur dans un centre.
- Organisation de plongée, respect de l'environnement, comportement.

Diplôme délivré le 01/05/12 à NICOLON

Nom du plongeur MATARIN Dominique

Montrez SOING David
BEES1 N° 0340045
OWSLN° 929811
CMAS ***

Plongeur niveau 1 (★ CMAS)

Fédération française d'études et de sports sous-marins
+33 (0)4 91 23 99 21 - www.ffesm.fr

Cette carte est valide en cas d'identité CMAS et offre au plongeur le statut de plongeur autonome qui offre l'accès au statut de plongeur CMAS de compétence.

Nom Name :
Date de naissance Date of birth :
Pays/Country : FRANCE
Validité permanente

Plongeur N1
FE20
Plongeur Encadré 20 m



Chapitre 5
LE CLUB LPOL PLONGEE

Dominique MATARIN

REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES PLONGEES

- **Le club**

The screenshot shows the website for 'POL Plongée Assemblée Générale'. The navigation menu includes: Accueil, Club, Plongée, Activités, Historique, Passes, Photos/Videos/Média, Adhésions, Planning, Contact, Liens, e-boutique. Below the menu, there is a section titled 'Prêt une boutique en li' with a 'Réservation Matériel Egypte' button. A 'Planning' calendar is visible on the left. The main content area features the 'POL Plongée Assemblée Générale' logo and a notice for a meeting on 'Vendredi 19 Octobre à 20 H' with a PDF download link. Below this is a 'Check Point Fait' section with a diagram of diving gear labeled with terms like 'masque', 'gaines', 'bouteille', 'régulateur', 'système', 'cylindre', 'sac', and 'sacoches'. At the bottom, there is an 'Accès direct' section with three globe icons.

- <https://www.polplongee.fr/>

- MDP: PAUL91

Dominique MATARIN

MERCI

